

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Plateforme unique pour la gestion des droits d'auteur et droits voisins par les utilisateurs de musique dans un lieu public

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal visant à créer une plateforme unique pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins par les utilisateurs de musique dans un lieu public.

Les projets visent à créer une plateforme unique afin que les utilisateurs de musique dans un lieu public ne doivent introduire qu'une seule déclaration et ne payer qu'une seule facture. Cette plateforme sera gérée d'une part, par les sociétés de gestion de droits d'auteur et, d'autre part, par les sociétés de gestion de droits voisins. Les projets d'arrêtés royaux permettent d'harmoniser les pratiques des sociétés de gestion afin que la plateforme unique puisse fonctionner.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes

Projet d'arrêté royal fixant les modalités de la simplification administrative pour la perception des droits d'auteur et des droits voisins relatifs à l'exécution publique de phonogrammes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique